

Relations avec les citoyens

ACTION COMMUNAUTAIRE

CONDITION FÉMININE

JEUNESSE

IMMIGRATION

PETITE ENFANCE

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Les projets de loi

La Commission des relations avec les citoyens a étudié le **projet de loi n° 9**, *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec*⁷³. Le projet de loi étend notamment aux centres de la petite enfance (CPE), aux garderies subventionnées et aux établissements d'enseignement privés subventionnés l'assujettissement aux principes de la laïcité de l'État. Ces principes sont énoncés dans la *Loi sur la laïcité de l'État*, sanctionnée en 2019. Le projet de loi exige que les personnes qui reçoivent un service de l'un de ces établissements aient le visage découvert et que celles qui en délivrent ne portent pas de signes religieux. Le port d'un signe religieux est également interdit à certains membres du personnel de la protection de la jeunesse, de Santé Québec et de certains programmes destinés aux personnes immigrantes. Un droit acquis est prévu sous certaines conditions.

Il interdit aussi aux institutions et organismes assujettis qu'une pratique religieuse ait cours dans un lieu sous leur autorité, que l'offre alimentaire soit uniquement fondée sur un précepte religieux ou une tradition et que la représentation d'un signe religieux soit utilisée dans le cadre de leurs communications. De plus, un agrément ne peut être accordé à un établissement d'enseignement dont la prestation de services éducatifs ou la sélection des élèves et du personnel sont fondées sur des normes, préceptes ou critères religieux. Il édicte aussi la *Loi favorisant le vivre-ensemble et encadrant les accommodements pour un motif religieux*, qui interdit l'utilisation de voies ou de parcs publics pour tenir une pratique religieuse collective, telle une prière, sans autorisation du conseil municipal.

Projet de loi n° 9

PRÉSENTATION

27 novembre 2025

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Sanction (2 avril 2026)

Échos médiatiques

Thomas Laberge [La Presse Canadienne], « [La CAQ fait adopter son projet de loi restreignant signes religieux en garderie et prières de rue](#) », *Le Devoir*, 2 avril 2026.

⁷³ Ce projet de loi fait suite au rapport *Pour une laïcité québécoise encore plus cohérente : bilan et perspectives*, publié en août 2025 par le Comité d'étude sur le respect des principes de la *Loi sur la laïcité de l'État* et sur les influences religieuses, coprésidé par Christiane Pelchat et Guillaume Rousseau.

La loi édictée renforce par ailleurs l'encadrement des demandes d'accommodements religieux dans les secteurs public et privé. Enfin, la pièce législative prévoit que « nul ne peut interdire, limiter, entraver ou troubler une pratique religieuse au sein d'un lieu de culte ni entraver l'accès à ce lieu⁷⁴ ».

La Commission a également travaillé sur le **projet de loi n° 12**, *[Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté](#)*. Il vise à introduire un nouveau mode de prestation de services de garde, soit celui en communauté. De plus, il établit les règles et conditions pour qu'une personne puisse être responsable d'un service de garde éducatif dans un emplacement autre qu'une résidence privée. Il octroie aux bureaux coordonnateurs différents pouvoirs, notamment de reconnaissance, de coordination et de sanction, à l'endroit de ces services de garde⁷⁵.

Le ministre de la Justice a présenté le **projet de loi n° 24**, *[Loi protégeant le consommateur contre l'utilisation trompeuse ou frauduleuse de l'identité ou de l'image d'une personne](#)*. Le projet de loi vise notamment à permettre au président de l'Office de la protection du consommateur et au président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers d'ordonner « à une personne ou à une entreprise que cesse l'utilisation de l'image d'une personne sans son consentement, dans le cas où cette image est utilisée, par exemple, pour vendre des produits ou des services⁷⁶ ».

La députée de Rimouski a, quant à elle, présenté le **projet de loi n° 592**, *[Loi édictant la Loi sur la régionalisation de l'immigration afin d'instituer des tables régionales de l'immigration et d'affirmer le rôle des régions dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes](#)*.

Projet de loi n° 12

PRÉSENTATION

11 décembre 2025

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Sanction (11 juin 2026)

Projet de loi n° 24

PRÉSENTATION

26 mars 2026

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Sanction (12 juin 2026)

Échos médiatiques

La Presse Canadienne,
« [Québec dépose un projet de loi visant à punir les voleurs d'identité en ligne](#) »,
Radio-Canada, 26 mars 2026.

Projet de loi n° 592

PRÉSENTATION

26 février 2026

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Présentation

⁷⁴ *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec*, LQ 2026, c. 6, notes explicatives.

⁷⁵ *Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté*, LQ 2026, c. 13, notes explicatives.

⁷⁶ Cabinet du ministre de la Justice et procureur général du Québec, « [Dépôt du projet de loi n° 24 - L'Office de la protection du consommateur s'allie à l'Autorité des marchés financiers pour contrer l'usurpation d'identité et les fausses publicités qui en découlent](#) », communiqué de presse, 26 mars 2026.

Le **projet de loi n° 595**, [*Loi sur l'assistance personnelle autodirigée pour les personnes handicapées*](#), a été présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine.

La députée de Sherbrooke a de son côté présenté le **projet de loi n° 796**, [*Loi visant à protéger les jeunes contre les effets néfastes des écrans notamment en encadrant les médias sociaux et les jeux vidéo*](#).

Enfin, le **projet de loi n° 691**, [*Loi sur le maintien de l'autonomie des personnes âgées*](#), a été présenté par la députée de Chicoutimi.

Les autres mandats

Le 27 mars 2026, une [*interpellation*](#) a été faite par le député de Taschereau à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire. Elle portait sur la mobilisation du milieu communautaire et sur ses conditions de travail pour répondre aux besoins de la population.

La députée de La Pinière a [*interpelé*](#), le 20 mars 2026, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants sur le sujet des actions du gouvernement à l'égard des personnes âgées.

Projet de loi n° 595

PRÉSENTATION

1^{er} avril 2026

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Présentation

Projet de loi n° 796

PRÉSENTATION

5 juin 2026

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Présentation

Projet de loi n° 691

PRÉSENTATION

5 juin 2026

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Présentation

Échos médiatiques

Marika Wheeler, « [*“Le communautaire à boutte” culmine à Québec après deux semaines de mobilisation*](#) », *Radio-Canada*, 2 avril 2026.

Motions présentées à l'Assemblée nationale

Pendant cette période de travaux, la question de l'égalité femmes-hommes a fait l'objet de plusieurs motions. Le 4 février 2026, neuf députées et députés ont présenté conjointement une [motion sans préavis](#) pour rappeler qu'aucun accommodement ne peut justifier le refus d'être servi par une femme dans l'accès aux services publics. La motion a été adoptée à l'unanimité des parlementaires présents. Puis, le 10 février 2026, ils ont fait de même avec une [motion sans préavis](#) pour souligner l'importance de la lutte contre la violence conjugale et la violence faite aux femmes, alors que six féminicides dans un contexte de violence conjugale avaient été recensés depuis le début de l'année. Par ailleurs, le 19 février 2026, une [motion sans préavis](#) a été adoptée pour demander aux différentes formations politiques de poursuivre leurs efforts afin de faire progresser la représentation des femmes à l'Assemblée nationale. La motion rappelle que la 43^e législature détient le plus grand nombre de femmes élues de l'histoire de l'Assemblée.

Les sujets de l'immigration et du racisme ont aussi été au cœur de diverses motions adoptées à l'Assemblée nationale. Le 12 février 2026, une [motion sans préavis](#) pour demander au gouvernement fédéral de renouveler les permis de travail des travailleurs étrangers en s'arrimant au gouvernement du Québec a été adoptée. Cette motion s'inscrivait dans le contexte où des milliers de permis de travail arrivaient imminemment à échéance, créant des inquiétudes chez les travailleurs étrangers et leurs employeurs. Une [motion sans préavis](#) a aussi été adoptée par les parlementaires le 17 mars 2026, pour reconnaître le devoir de la société québécoise de mettre en place les mesures nécessaires à l'intégration des nouveaux arrivants. Enfin, quatre motions sans préavis ont été adoptées le 2 juin 2026 concernant des manifestations de haine raciale ayant eu lieu dans les jours précédents: la [première](#) condamne le rassemblement à caractère raciste et suprémaciste tenu à Shawinigan; la [seconde](#) dénonce la tenue du rassemblement suprémaciste blanc à Shawinigan; la [troisième](#) condamne le rassemblement tenu à Shawinigan sous le slogan raciste Je me souviens d'un Québec blanc; la [quatrième](#) condamne toute manifestation et discours de haine raciale ou religieuse.



En date du
1^{er} juin 2026,
l'Assemblée
nationale
compte 57 élues,
soit 46 % de
sa députation.

Échos médiatiques

Hugo Pilon-Larose,
«[Unanimité des élus québécois
pour dénoncer la haine
et le racisme](#)», *La Presse*,
2 juin 2026.

Des pétitions présentées à l'Assemblée nationale

Lorsqu'une pétition est présentée à l'Assemblée nationale, le gouvernement doit y répondre par écrit dans les 30 jours suivant sa transmission par le secrétaire général de l'Assemblée au leader du gouvernement. Si l'Assemblée ne tient pas séance à l'expiration du délai, la réponse est déposée au plus tard à la troisième séance suivant la reprise des travaux.



Pétition

Mise en place de mesures spéciales d'immigration pour les citoyens ukrainiens

PRÉSENTATION 17 mars 2026

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 7 mai 2026

Instauration d'un tarif unique pour tous les types de services de garde éducatifs

PRÉSENTATION 24 mars 2026

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 12 mai 2026

Demande visant à améliorer et à stabiliser le financement des organismes communautaires et des organismes à but non lucratif au Québec

PRÉSENTATION 25 mars 2026

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 6 mai 2026

Exclusion des jeux de société, passe-temps, produits ludiques et accessoires créatifs des obligations d'emballage en vertu de la Charte de la langue française

PRÉSENTATION 7 mai 2026

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

Mise en place d'une clause de droit acquis dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise

PRÉSENTATION 12 mai 2026

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

Retrait du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec

PRÉSENTATION 12 mai 2026

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

• Instauration d'un mécanisme d'imputabilité et de révision
• dans les dossiers de violence conjugale
•

• PRÉSENTATION 27 mai 2026

• RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

• Mise en œuvre des recommandations concernant l'industrie
• des jeux vidéo de la Commission spéciale sur les écrans
• et la santé des jeunes
•

• PRÉSENTATION 28 mai 2026

• RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

• Mise en place d'un programme provincial de
• remboursement ou de prise en charge des protections
• menstruelles
•

• PRÉSENTATION 11 juin 2026

• RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

Rapports de personnes désignées par l'Assemblée

Le 14 avril 2026, le **Protecteur du citoyen** a rendu public le [Guide de bonnes pratiques pour des services publics inclusifs à l'ère du numérique](#), à l'intention des ministères et organismes. Il rappelle que les services en ligne ne sont pas accessibles à toutes et tous, en fonction des capacités et des outils disponibles, et que les pratiques doivent s'adapter pour garantir une pleine accessibilité des services publics. Le guide présente des bonnes pratiques de la conception au déploiement des services en ligne et l'importance de maintenir des alternatives au numérique.

Le 14 mai 2026, la **commissaire au bien-être et aux droits des enfants** a publié son premier rapport spécial, [Une réforme législative pour et avec les enfants au Québec](#). La commissaire a pour mission de promouvoir les droits et le bien-être de tous les enfants au Québec et de veiller à la protection de leur intérêt supérieur et à la prise en compte de leurs réalités. Dans ce rapport, elle rappelle les limites du cadre juridique actuel pour reconnaître les droits des enfants. À la lumière de ses constats, elle formule les recommandations suivantes :

- Adopter une Charte des droits des enfants énonçant l'ensemble des droits reconnus aux enfants au Québec, laquelle reprend minimalement les droits reconnus dans la Convention relative aux droits de l'enfant;
- Assurer la participation effective des enfants au processus d'élaboration d'une Charte des droits des enfants;
- Affirmer que les droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne s'appliquent également aux enfants.

Afin d'élaborer la Charte des droits des enfants, la commissaire prévoit entreprendre une tournée régionale pour consulter les enfants quant aux droits qui devraient leur être reconnus. Le processus sera fait en concertation avec les Premières Nations et les Inuit, dans le respect de leurs réalités distinctes.



La fonction de commissaire au bien-être et aux droits des enfants a été créée par l'adoption du projet de loi n° 37, en mai 2024.

Avancement des projets de loi à la Commission des relations avec les citoyens

Avant d'être adoptés, puis sanctionnés, la plupart des projets de loi sont étudiés par l'une des neuf commissions parlementaires sectorielles. Autant l'étape des consultations que l'étude détaillée se déroulent généralement dans l'une de ces commissions. Le tableau suivant présente l'avancement des projets de loi étudiés par la Commission des relations avec les citoyens au cours de la période de travaux de l'hiver-printemps 2026.

							
	Présentation	Consultations	Adoption du principe	Étude détaillée	Rapport de commission	Adoption	Sanction
Projet de loi n° 9 <i>Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Projet de loi n° 12 <i>Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Projet de loi n° 24 <i>Loi protégeant le consommateur contre l'utilisation trompeuse ou frauduleuse de l'identité ou de l'image d'une personne</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Légende :  Étape franchie  En cours